



## REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT

Saison 2017 - 2018



Mairie, Place de l'Hôtel de Ville BP 59  
85111 CHANTONNAY  
[www.gymequilibre.fr](http://www.gymequilibre.fr)  
[contact@gymequilibre.fr](mailto:contact@gymequilibre.fr)

### **1 – Identification**

Notre section de gymnastique artistique est déclarée en préfecture sous la dénomination Association GYM EQUILIBRE (loi 1901) et affiliée à la FFG (Fédération Française de Gymnastique).

### **2 – Objectif de l'association**

Le but principal de l'association est la gymnastique artistique pour les filles et garçons à partir de 18 mois avec le choix de participer à des compétitions pour les volontaires mais également de pratiquer en section loisir. Pour certaines compétitions, si une sélection s'impose (règlement de la FFG), elle sera faite par l'entraîneur.

### **3 – Inscriptions et cotisations**

#### ***- Tarif***

La cotisation demandée est annuelle (tarif revu tous les ans). Elle comprend l'adhésion à l'association et l'inscription aux compétitions. Il y a possibilité de régler en plusieurs fois par chèque, espèces ou coupons sport ANCV.

#### ***- Inscription et dossier***

Avant inscription, chaque gymnaste a droit à deux cours gratuits. Le dossier **complet** doit ensuite être remis, sinon l'association se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident.

#### ***- Désistement***

Tout désistement ou arrêt en cours de l'année doit être formulé par écrit au responsable de l'association et ne sera remboursé seulement en cas de déménagement ou sur contre-indication médicale. Il sera effectué un remboursement au prorata des mois de présence moins un forfait de 65 €.

### **4 – Déroulement**

#### ***- Lieu***

Les cours se déroulent dans un gymnase mis à disposition par la municipalité de Chantonay : Le gymnase de la Charrière, rue Arc-en-ciel (à côté du boudrome).

#### ***- Encadrement***

Il est assuré par un entraîneur diplômé, et des bénévoles formés.

#### ***- Responsabilité***

L'encadrement est responsable des enfants pendant les horaires de cours.

Les enfants doivent être conduits dans la salle par les parents et laissés dans la salle uniquement après s'être assuré de la présence de l'entraîneur. Les parents doivent venir rechercher leur enfant dans la salle à la fin de la séance. Seuls les babys gym sont accompagnés d'un parent pendant le cours.

Pour un meilleur déroulement des cours, dans le calme et la sérénité, toute personne (adulte et enfant) non inscrite à notre association et étrangère aux cours n'est pas autorisée à rester dans la salle pendant le déroulement des séances, y compris les parents des jeunes enfants (seuls les parents des enfants de moins de 3 ans sont acceptés).

#### ***- Absences***

En cas d'absence au cours, prévenir directement l'entraîneur au gymnase aux heures de cours.

### **- Tenue vestimentaire**

Pour le bon déroulement des cours, aucune tenue de ville n'est acceptée. Obligation de porter soit un justaucorps ou bien un corsaire, un short et un t-shirt. Les gymnastes devront être en chaussettes ou pieds nus, pas de bijoux et cheveux longs attachés. Sans une tenue adaptée, l'enfant ne sera pas accepté au cours.

### **- Discipline**

Le non-respect envers l'encadrement ou envers un membre du bureau ou de l'équipe pendant les entraînements ainsi que tout manquement à la discipline peut entraîner un renvoi temporaire, voire définitif selon la gravité du fait. Aucun appareil portatif (MP3, MP4, téléphone...) n'est autorisé pendant les cours.

En cas de vol constaté (aux entraînements ou compétitions) par un ou une gymnaste, le renvoi du club sera immédiat et sans appel pour la personne concernée. Elle devra restituer ou rembourser l'objet du vol. De ce fait, les vêtements et chaussures de marque ou objets de valeur (bijoux, portables, tous moyens de paiement) sont totalement interdits. Tout vêtement personnel oublié et non réclamé sera donné à une œuvre caritative en fin de saison.

## **5 – Pour les enfants participant aux compétitions**

### **- Dates**

Pour les filles et les garçons, les compétitions se déroulent en général le week-end : soit le samedi, soit le dimanche, que ce soit en individuel ou par équipe tant au niveau départemental qu'au niveau régional ou zone. Les week-ends de compétitions sont transmis aux familles courant décembre.

### **- Présence**

Les inscriptions aux compétitions se font en novembre. Il est important ensuite de participer ou de prévenir avant le 15 janvier de tout désistement. Après cette date, toute absence non justifiée à une compétition (certificat médical) entraînera une amende à régler par les familles concernées.

La présence au palmarès le jour de la compétition est obligatoire. En cas d'absence d'un(e) gymnaste au moment des résultats, la personne ou l'équipe peut être disqualifiée (règlement du comité départemental).

### **- Transport**

**Le transport pour les compétitions doit être assuré par les familles.** Le véhicule doit être en bon état de marche, le conducteur titulaire du permis de conduire, la carte d'assurance avec une date de validité non échue.

### **- Tenue obligatoire aux compétitions**

Tous les gymnastes en compétition par équipe doivent avoir la même tenue, celle du club. Pour les compétitions individuelles : Fille : Justaucorps (à la couleur du club si possible).

## **6 – Justaucorps**

Les justaucorps du club sont à louer pour la saison ou à acheter : tarif affiché courant octobre, au moment des locations. La location des tenues n'est pas comprise dans la cotisation annuelle.

## **7 – Diffusion de documents**

L'association peut être amenée à diffuser des documents (photographies, enregistrements sonores ou créations de toutes natures lors des entraînements ou des compétitions), et ceci à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique et éducatif ou de promotion du club.

## **8 – Responsabilité de l'association**

L'association GYM EQUILIBRE décline toutes responsabilités pour les membres de l'association, les gymnastes, les bénévoles, les dirigeants, les familles ou autres visiteurs, en cas de vol d'effets personnels, quels qu'ils soient, dans les vestiaires ou dans la salle d'entraînement du gymnaste de la Charrière, pendant les cours donc pendant les horaires mis à notre disposition par la municipalité. Aucun remboursement quel qu'il soit ne pourra être réclamé à l'association GYM EQUILIBRE.

De ce fait, les vêtements et chaussures de marque ou objets de valeur (bijoux, portables, tous moyens de paiement) sont totalement déconseillés. De même il est formellement interdit à toute personne, adulte ou enfant non inscrit dans l'association d'utiliser ou de monter sur le matériel installé dans la salle.

En cas d'accident, les parents ou autres responsables assumeront et ne pourront tenir GYM EQUILIBRE pour responsable, essentiellement au moment des arrivées et sorties des gymnastes et des changements de cours.